

Valable 10 ans pour les majeurs et 5 ans pour les mineurs.
Fournir les photocopies des documents demandés.

Dépôt du dossier complet uniquement sur rendez-vous en présence du demandeur.

Prise de rendez-vous en ligne sur www.rdv360.com

TOUT RETARD OU DOSSIER INCOMPLET VAUT REPORT DE RENDEZ-VOUS.

Pièces à fournir

1 photo d'identité de face selon la norme AFNOR NF2 12-010 (fond neutre, sans lunettes, sans sourire, tête nue, front et cou dégagés, de moins de 3 mois et non-scannée)

1 justificatif de domicile récent (original) + copie au nom du demandeur (EDF, loyer, impôts...)

Les date et lieu de naissance des parents seront demandés.

Pour une première demande, perte ou vol

Fournir un document avec photo (passeport, permis de conduire, carte d'identité)
Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois avec filiation (demander à la mairie du lieu de naissance, sauf si le lieu de naissance est une ville dont [l'état civil est dématérialisé*](#), au service central d'Etat civil de Nantes, si naturalisation) OU carte d'identité (doit être périmée depuis moins de 5 ans)
Déclaration de vol (établie par le commissariat) ou de perte (établie par la mairie, lors du dépôt du dossier)

Pour un renouvellement

Restitution de l'ancien passeport périmé de moins de 2 ans.

Si périmé depuis plus de 2 ans : fournir la carte d'identité (peut être périmée de moins de 5 ans) ou l'acte de naissance de moins de 3 mois

Pour un enfant mineur (valable 5 ans)

1 photo d'identité

Carte d'identité ou passeport (+ photocopie) et un justificatif de domicile du parent présent avec l'enfant

Présence de l'enfant de + de 12 ans au dépôt et au retrait

Présence de l'enfant de - de 12 ans au dépôt uniquement
Parents divorcés ou séparés : justificatif de l'autorité parentale (jugement de divorce ou convention de séparation). Garde alternée : justificatif de domicile de l'autre parent + copie CNI

Timbres fiscaux

A acheter sur le site <https://timbre.impots.gouv.fr> ou chez un buraliste lors d'une 1ère demande, d'un renouvellement, de perte ou de vol.

86 € pour les personnes majeures

42 € pour les mineurs de + de 15 ans

17 € pour les mineurs de - de 15 ans

Cas particuliers

En cas d'hébergement (même pour les enfants majeurs vivant chez leurs parents)
L'hébergeant doit fournir un certificat sur l'honneur attestant qu'il héberge bien le demandeur, l'original de sa carte d'identité + 1 justificatif de domicile datant de moins de 3 mois.

Le demandeur doit fournir un justificatif de domicile à son nom (attestation de sécurité sociale, carte d'étudiant, facture téléphone...)

Femmes divorcées

En cas d'usage du nom de l'époux, fournir le jugement de divorce avec l'autorisation du nom d'usage ou autorisation écrite + carte d'identité de l'ex époux.

Naturalisés

Pour une première demande, perte, vol, lorsque aucun document d'identité ne peut être transmis, fournir le certificat de nationalité française.

* Voir la liste des villes adhérentes à la dématérialisation

Service population

Hôtel de ville

Place du Général Leclerc

Rez-de-chaussée

95110

Sannois

Tél. 01 39 98 20 90

population@sannois.fr

Accueil du public

Du lundi au vendredi 8h30-12h30 / 13h30-17h30

Fermé le mardi après-midi

Samedi 8h30-12h (sauf juillet et août)

Document(s)

[liste des mairies équipées sur le Val d'Oise](#)

Liens utiles

[Prendre rendez-vous en ligne](#)

[Plus d'informations sur service-public.fr](#)

[Pré-demande de passeport en ligne](#)

[Suivre votre demande de passeport](#)

[Achat de timbres fiscaux en ligne](#)

[Pré-demande de carte nationale d'identité en ligne](#)

[perte du passeport pour un majeur](#)

[perte du passeport pour un mineur](#)

[Plus d'info sur passeport-ants.gouv](#)